



ANALYSE

2021/15

LA POMME DE TERRE EN RÉGION WALLONNE,  
UNE CULTURE CAPTIVE... COMME LES AUTRES

## La pomme de terre en Région wallonne : Une culture captive... comme les autres

À titre d'exemple de la situation agricole wallonne, outre ses travaux sur la filière de viande bovine, il a semblé utile à l'ACRF -Femmes en milieu rural d'encore examiner « une » (voir encadré ci-après) filière mais culturelle cette fois. Les pratiques sont bien évidemment spécifiques et, en ce, fournissent de nouveaux éléments d'analyse<sup>i</sup>.

### « Des » filières...

*« En réalité, on n'a pas affaire à une filière de la pomme de terre, mais à plusieurs filières. En effet, chaque type de produit final (pomme de terre de consommation en frais, frites réfrigérées ou surgelées, chips) s'élabore à partir de variétés spécifiques de pommes de terre. Pour le commerce du frais, il faut aussi distinguer les pommes de terre hâtives et les pommes de terre de conservation, qui proviennent à nouveau de variétés différentes. Il faut encore mentionner la filière de la production de plants de pommes de terre. Chacune de ces filières emprunte un ou plusieurs circuits qui lui sont propres.<sup>ii</sup> »*

### Situation générale

De façon très générale, et pour poser le contexte belge de la *production*, on sait que la Belgique est le 6<sup>ème</sup> producteur européen, avec 4,4 millions de tonnes en 2017 (toutes variétés confondues, et y compris les plants).

*« Les cultures de plants de pommes de terre permettent la production de "semences" (tubercules destinés à la production de pommes de terre). Seulement 2.300 ha étaient dédiés aux plants de pommes de terre en Belgique. Il s'agit principalement de variétés libres<sup>iii</sup>, qui sont commercialisées vers l'export vers l'Europe du Sud, Afrique du Nord, Moyen-Orient. Les plants utilisés en Belgique sont eux largement importés, en particulier depuis les Pays-Bas, la France, l'Ecosse et l'Allemagne<sup>iv</sup> ».*

*« Les plants utilisés en Belgique proviennent en effet principalement [de] l'industrie de transformation. Les cultivateurs de pommes de terre belges dépendent donc du secteur industriel pour le choix des types de pommes de terre à cultiver et pour l'approvisionnement en plants ».*

### Le « marché »

Durant la période 2015-2018, la culture de la pomme de terre a représenté en moyenne 15,2 % de la production végétale (cultures fourragères et prairies comprises). Il est vrai que la culture de la pomme de terre génère plus de valeur que l'ensemble des céréales ou que les fruits. Mais cette valeur est, en revanche, d'une grande variabilité, en raison principalement de celle des rendements et des prix.

Cette volatilité rend assez curieux le fait que la pomme de terre soit la seule grande culture qui ne fasse l'objet d'aucune mesure particulière de gestion des marchés : « *La culture de la pomme de terre, qu'elle soit destinée à la consommation en frais, à la transformation ou la production de plants, ne bénéficie d'aucune mesure liée au prix ou à la production prévue par l'organisation commune des marchés agricoles (OCM) au niveau européen.[...], ce qui veut dire qu'aucune mesure exceptionnelle ne peut être prise en cas de fortes perturbations des marchés. La Commission européenne n'a pas non plus mis en place de suivi particulier des marchés et des prix, comme elle le fait pour plusieurs autres cultures<sup>1</sup>* ».

## Évolution

En termes d'évolution, le nombre d'exploitations cultivant la pomme de terre en Belgique a connu une tendance à la hausse depuis 2012 (+25,2 % entre 2012 et 2018), et les superficies n'ont jamais été aussi importantes (globalement, la pomme de terre s'est surtout étendue au détriment de la betterave). Mais, il ne faut pas se laisser tromper par ces chiffres, en réalité près de 80 % des exploitations cultivent moins de 10 ha. En conséquence, en 2018, pour la Belgique, 50 % des superficies en pommes de terre étaient cultivées par moins de 5 % des entreprises avec pommes de terre... 20 % étant même cultivés par 1 % des entreprises.

La culture des pommes de terre de conservation<sup>2</sup> est largement dominante, elle atteint 89 % des superficies cultivées en pommes de terre. Viennent ensuite les pommes de terre hâtives et les plants de pommes de terre, mais de façon fort marginale.

La variété « Bintje » n'occupe plus que 20 % des superficies, alors qu'elle en occupait encore 67 % il y a 10 ans et la variété « Fontane » a suivi l'évolution inverse, passant de 5 % à 40 %<sup>3</sup>.

Or, « *la variété Bintje est libre de droits alors que Fontane, Innovator et Challenger sont protégées. Ces évolutions sont largement régies par la préférence des industriels pour les nouvelles variétés, qui présentent un rendement agronomique et un rendement usine pour la production de frites supérieurs à la variété Bintje.*<sup>4</sup> ». Mais on le sait déjà : l'agro-industrie s'est rendue maîtresse des plants utilisés...

## Les prix : des contrats léonins et un marché libre très instable

La Fiwap<sup>5</sup> estime qu'en Belgique 70 % à 75 % des ventes se réalisent sous contrat. Or, ces contrats portent directement sur des quantités, ce qui fait entièrement porter le risque de mauvaise récolte sur le cultivateur de pommes de terre : quand celui-ci ne peut pas remplir son engagement, comme ce fut le cas lors de la campagne 2018, l'acheteur a contractuellement le droit d'aller sur le marché libre pour compenser le manque et, ensuite, de facturer ses achats complémentaires au cultivateur défaillant.

Or, dans une situation de faible récolte, les prix sur le marché libre sont beaucoup plus élevés que ceux prévus dans les contrats – c'est la « loi » de l'offre et la demande - et la différence est à charge du producteur ! De plus, les contrats pour les pommes de terre de conservation sont fixés au plus tard à la mi-mars, c'est-à-dire bien avant que ne démarre la campagne. Et donc le point de référence pour la fixation des prix est le

---

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> Les pommes de terre de consommation sont en général des pommes de terre à chair moins fines, parfois de moins bonne tenue à la cuisson, mais qui se prêtent plus ou moins bien suivant les variétés à une plus large gamme d'utilisation culinaire. Dites polyvalentes, elles sont utilisées au four, en purée, en potage ou pour la confection de frites. - <https://www.vauquelin.fr>

<sup>3</sup> D'autres variétés pour ce segment sont : Challenger, Innovator et Markies. Les variétés les plus plantées pour la production de chips sont le VR808 et Lady Claire.

<sup>4</sup> État des lieux (op. cit.)

Note : « *Le rendement agronomique est la quantité produite par la culture, en tonnes par hectare. Le rendement usine pour la production de frites dépend des formes, calibres, et teneur en matière sèche des pommes de terre.* » Ibid.

<sup>5</sup> « *La Filière wallonne de la pomme de terre (Fiwap) est une association interprofessionnelle fondée en 1993 qui regroupe tous les acteurs du secteur de la pomme de terre en Wallonie. Sa mission est d'encadrer la production et la valorisation optimale du plant de pomme de terre et de la pomme de terre de consommation en Wallonie. Elle développe à cette fin une série de services collectifs et individuels d'informations techniques, économiques et statistiques* » - <https://fiwap.be/>

Bref : il s'agit d'un lobby...

ACRF – Femmes en milieu rural ASBL - Analyse 2021/15

prix pratiqué sur le marché libre au moment de la négociation des contrats. Par exemple, lors de la campagne 2017/2018, le prix sur le marché libre s'est effondré (en raison de la bonne récolte 2017). Et donc le prix prévu par les contrats pour la campagne suivante (2018/2019) a été revu à la baisse : il se situait à 78 euros/tonne en début de campagne, alors qu'il était à 101 euros/tonne lors de la campagne précédente.

**« Cette adaptation du prix des contrats en fonction du prix de la campagne précédente sur le marché libre se réalise en dehors de toute logique économique. »**

Le prix sur le marché libre<sup>6</sup> - qui ne concerne que les pommes de terre de conservation destinées à l'industrie - est très instable d'une année à l'autre et peut évoluer très rapidement au cours d'une même année.

### **La rentabilité : la situation du cultivateur - Une estimation difficile...**

Il est très difficile d'évaluer la situation que fait au cultivateur la culture de la pomme de terre ; comme le souligne l'Évaluation 2020, « *prix, rendements et charges sont très variables et, pour cette raison, la rentabilité des pommes de terre doit s'apprécier sur le long terme* ». De plus, « *l'étude montre aussi la grande variabilité entre les exploitations agricoles. En 2015, la marge brute était comprise entre moins de 2.000 euros/ha et plus de 6.000 euros/ha parmi les exploitations participant au RICA (Réseau d'information comptable agricole)*<sup>7</sup> ».

Faute de données chiffrées globales et précises quant au revenu net que procure à l'agriculteur la culture de la pomme de terre<sup>8</sup>, il apparaît néanmoins, sans que nous puissions être plus précis, que l'on assiste en Wallonie à une « ruée vers la pomme de terre ». C'est que, selon les témoignages, « *en culture classique, aucune autre culture n'est aussi intéressante pour le moment [...]. Le bénéfice net à l'hectare, hors prime, peut être deux, trois ou quatre fois supérieur à celui des céréales. C'est l'une des dernières spéculations qui est bien payée par l'industrie, et elle a remplacé la culture-reine traditionnelle, la betterave.*<sup>9</sup> »

Cette situation reste donc précaire même si « *aucune autre culture n'est aussi intéressante pour le moment* » ; et, de fait, en culture de pommes de terre « *en moyenne sur la période 2012-2017, [le revenu d'exploitation familial] est de 749 euros/ha* » alors que pour « *le blé d'hiver [il] est de 276 euros/ha en moyenne sur la période 2009-2017, pour l'orge d'hiver de 69 euros/ha et pour la betterave de -42 euros/ha.*<sup>10</sup> »

C'est dire par ailleurs à quel point, la situation belge agricole est fragile !

<sup>6</sup> Divers indices, basés sur des échantillonnages de producteurs et de prix du marché, sont établis par des organismes tels que Belgapom (qui joue par ailleurs aussi un rôle de lobbying\*) pour déterminer ce prix.

\* « Belgapom asbl est l'organisation professionnelle reconnue qui, au niveau national et international, défend les intérêts des négociants en pommes de terre de consommation et de semences, des préparateurs-emballeurs, des exportateurs, des éplucheurs et de l'industrie de la transformation » - <https://belgapom.be/fr/home/>. On peut obtenir plus de détails sur les cotations ici : <https://belgapom.be/fr/cotation-belgapom/>

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> « Les données publiques du Réseau européen d'Information Comptable Agricole (RICA), qui est géré par les régions en Belgique, ne permettent pas d'avoir une estimation directe de la rentabilité de la culture des pommes de terre en Belgique. En effet, la culture des pommes de terre se caractérise par un système de rotation avec d'autres grandes cultures (céréales, betteraves, lin, ...). La typologie RICA ne distingue donc pas une orientation technico-économique des "Exploitations spécialisées en culture de pommes de terre". Les données des cultivateurs de pommes de terre entrent dans [...] la sous-catégorie "Exploitations spécialisées en grandes cultures de type général" ».

Observatoire (op. cit.)

<sup>9</sup> Wallonie : la ruée vers la pomme de terre - Sang-Sang WU - <https://tchak.be/index.php/2020/07/27/pommes-de-terre-patates-wallonie-culture/>

<sup>10</sup> Observatoire (op. cit.)

## Production, consommation et commerce extérieur de l'industrie et du commerce de gros de la pomme de terre

L'industrie a traité en 2018 plus de 5 millions de tonnes de pommes de terre (contre seulement environ 500.000 tonnes en 1990). Avec une part de près de 80 % en 2018, les pommes de terre congelées ou surgelées transformées représentent le produit fini principal (en volume) de l'industrie belge de la pomme de terre.

- En 2018, l'industrie de la pomme de terre belge a produit 2,6 millions de tonnes de produits finis. La Belgique a donc produit un quart des produits finis à base de pommes de terre de l'Union européenne en 2018 !
- Même si la récolte de pommes de terre fut moins bonne en 2018, l'industrie de la pomme de terre a augmenté sa production de produits finis en important des pommes de terre fraîches.

### Consommation en Belgique

Les pommes de terre fraîches (92 %) et les préparations à base de pommes de terre (hormis les frites : 60 %) sont consommées quasi exclusivement à domicile.

En 2018, selon le VLAM<sup>11</sup>, la consommation à domicile de pommes de terre fraîches s'élevait à 21,7 kg par personne (contre encore 31,9 kg en 2002) ; celle de pommes de terre fraîches transformées (chips, flocons,...) à 1,7 kg, celle de pommes de terre transformées et surgelées (frites, croquettes,...) à 5,1 kg par personne (pour 5,7 kg en 2012).

On observe donc globalement une diminution de la consommation de pommes de terre à domicile. D'après le VLAM, cette diminution peut s'expliquer par le fait que le consommateur recourt de plus en plus aux plats préparés et mange davantage à l'extérieur.

### Import / export (« balances commerciales »)

En 2018, **la balance commerciale belge de la catégorie des pommes de terre** affichait un déficit (306,4 millions d'euros). Ce déficit, encore léger au début des années 2000 s'est petit à petit creusé au fil du temps. Depuis 2016, le solde de la balance commerciale s'est fortement dégradé sous l'impulsion et le dynamisme des entreprises de transformation de pommes de terre. Ces dernières importent de plus en plus de pommes de terre afin de satisfaire la demande croissante des marchés étrangers<sup>12</sup> en termes de produits transformés à base de pommes de terre : en 2018, la Belgique a importé 2,6 millions de tonnes de pommes de terre, les importations ont donc presque triplé entre 2000 (0,9 million de tonnes) et 2018.

Dans le même temps, la Belgique a exporté 1 million de tonnes de pommes de terre (pour un montant de 189 millions d'euros) : les exportations de pommes de terre sont restées assez stables (aux environs du million de tonnes entre 2000 et 2018).

En revanche, en 2018, **la balance commerciale belge de préparations à base de pommes de terre** affichait un solde très positif (1,8 milliard d'euros contre 325,4 millions d'euros en 2000). Ce surplus a progressé nettement d'année en année (+10 % sur base annuelle). En 2018, la Belgique a exporté 2,8 millions de tonnes de produits à base de pommes de terre ; entre 2000 et 2018, les exportations de produits à base de pommes de terre ont quadruplé passant de 0,7 million de tonnes à 2,8 millions de tonnes. Les importations de produits à base de pommes de terre ont, durant ce même laps de temps, légèrement augmenté passant de 0,2 million de tonnes à 0,3 million de tonnes.

<sup>11</sup> Vlaams centrum voor Agro en visserijmarketing (Centre flamand d'agro-marketing – traduction officielle - [https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg\\_2.pl?language=fr&nm=2004035838&la=F](https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&nm=2004035838&la=F)).

<sup>12</sup> Cette formulation est pour le moins sujette à caution : la « demande » ayant largement été créée par des prix fort bas (ce qui explique les marges inférieures à la moyenne) et par une politique de promotion, très largement soutenue par le secteur public. Du reste, on le verra plus loin, ceci ne va pas susciter l'opposition de certains pays.

Les exportations de préparations à base de pommes de terre au-delà de l'Union européenne progressent de manière significative (+ 0,8 million de tonnes en 2018), elles représentent un tiers de toutes les exportations de préparations à base de pommes de terre de la Belgique. L'industrie belge s'ouvre à de nouveaux marchés (notamment le Brésil, l'Arabie Saoudite et le Chili).

## L'impact écologique

### Utilisation de produits phytopharmaceutiques (PPP) dans les cultures de pommes de terre<sup>13</sup>

« L'utilisation de PPP pour les cultures de pommes de terre est estimée entre 301 et 377 tonnes de substances actives (s.a.) par an (données 2011 - 2013), soit en moyenne 10,9 kg de s.a. par hectare<sup>14</sup> ».

« Les quantités de substances actives de produits phytopharmaceutiques (PPP) utilisées varient selon les productions végétales, les cultures sarclées telles que les betteraves et les pommes de terre se caractérisant généralement par des apports en PPP plus élevés. En 2017, les doses de substances actives de PPP appliquées en Wallonie sur les prairies permanentes s'élevaient en moyenne à 0,04 kg/ha, contre 2,7 kg/ha pour le froment d'hiver, 6,5 kg/ha pour les betteraves sucrières et 15,6 kg/ha en culture de pommes de terre<sup>15</sup> ».

### La nature des substances

« Les produits phytosanitaires les plus utilisés entre 2011 et 2013 (en termes de quantité de substances actives) en culture de pommes de terre (mi-hâtives et tardives), sont : le mancozèbe **[1]** (fongicide de contact) (dont les quantités représentaient approximativement plus de 50 % des quantités totales utilisées dans les cultures de pommes de terre au cours de cette période) ; le prosulfocarbe **[2]** (herbicide, environ 10 %) et le propamocarbe **[3]** (fongicide, environ 8 %). Les 30 % restants correspondent à de très divers produits. Les quantités moyennes de mancozèbe fluctuent selon les échantillons annuels : entre 5,5 kg et 6,5 kg par ha. »

#### [1] Le mancozèbe

Ce fongicide représentait à lui seul, entre 2011 et 2013, plus de 50 % des quantités utilisées, soit au minimum entre 150 et 188 tonnes par an en Wallonie.

Or l'on savait déjà que cette substance était pour le moins dangereuse, du reste les instances européennes avaient accordé « une prolongation de son autorisation à quatre reprises entre 2013 et 2019<sup>16</sup> ».

Elle est aujourd'hui interdite : « la date limite de mise sur le marché et le stockage par les tiers est le 04/07/2021. La date limite d'utilisation, quant à elle, est le 04/01/2022<sup>17</sup> ».

Et, il est plus que temps en effet car « il s'agit d'un pesticide perturbateur endocrinien complet, qu'il est classé comme toxique pour la reproduction et qu'il présente des risques élevés pour les oiseaux, les mammifères, les arthropodes non ciblés et les macro-organismes du sol<sup>18</sup> ».

#### [2] Le prosulfocarbe

Cet herbicide représente environ 10 % des PPP utilisés pour la pomme de terre.

Or, « jugé comme "nocif en cas d'ingestion" et "toxique pour les organismes aquatiques" par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses -France), le

<sup>13</sup> D'après État des lieux (op. cit.)

<sup>14</sup> Les superficies de culture de pommes de terre hâtives et de plants de pommes de terre et l'utilisation de PPP associée ne sont pas comptabilisées.

<sup>15</sup> *Utilisation de l'espace agricole (juin 2020)* – État de l'Environnement wallon - <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/AGRI%201.html>

Nous soulignons.

<sup>16</sup> *Enfin un non-renouvellement du fongicide Mancozèbe ?* - <http://www.reseau-environnement-sante.fr/?s=mancoz%C3%A8be>

<sup>17</sup> *Retraits des produits à base de mancozèbe et autres PPP* - <https://www.corder.be/fr/news/retraits-des-produits-base-de-mancozebe-et-autres-ppp>

<sup>18</sup> *Enfin un non-renouvellement du fongicide Mancozèbe ?* Op. cit.

ACRF – Femmes en milieu rural ASBL - Analyse 2021/15

prosulfo-carbe crée des controverses depuis plusieurs années déjà. En 2017, des analyses menées par l'Anses à la suite d'un signalement en 2016 démontraient que l'herbicide était retrouvé sur des productions non traitées – lesquelles étaient donc "rendues impropres à la commercialisation". »

Ce qui, outre les risques sanitaires, entraîne de graves problèmes pour l'agriculture biologique. Résultat ? Des pertes financières importantes pour les producteurs bio et un gaspillage non négligeable, les lots contaminés ayant dû être détruits...

### [3] Le propamocarbe

Ce fongicide, représentant environ 8 % des PPP utilisés pour la pomme de terre, semble susciter moins de polémiques que les produits précédents.

La « toxicité chez les mammifères incluant l'homme » est considérée comme « élevée » (soit le 2<sup>ème</sup> niveau de dangerosité après « extrêmement élevé ») ; le risque d'effets à long terme est considéré comme modéré. On lit ça comme « modéré » si l'on veut, mais la légende dit ceci (nous soulignons) : « *Les études chroniques orales chez les animaux de laboratoire n'ont pas démontré de toxicité particulière si ce n'est d'une diminution de gain de poids, une consommation de nourriture réduite et des effets liés à une érosion de la muqueuse gastrique.* » Tout ceci ne relevant pas d'une « toxicité particulière ». Ah. Bon.

### La question de l'effet cocktail ? En suspens !

« *L'effet cocktail représente actuellement l'une des difficultés principales pour la communauté scientifique, dans son travail sur l'étude de la dangerosité des pesticides.*

*Lorsqu'un laboratoire mène une étude sur une substance donnée, elle ne considère que celle-ci et ne travaille que sur ses propres impacts sur la santé. Seulement, en pratique les agriculteurs notamment ne sont pas exposés qu'à une, mais bien à une multitude de substances dans leur vie quotidienne. Ainsi, même s'il n'est exposé qu'à des quantités inoffensives de chacune de ces substances, leur combinaison peut s'avérer très dangereuse pour un individu : c'est l'effet cocktail.*

*Les industriels sont les premiers à utiliser les effets cocktails lorsqu'ils établissent les dosages des pesticides qu'ils souhaitent commercialiser. En effet, à une substance principale, nommée principe actif, s'ajoutent une multitude d'adjuvants dont le rôle est d'augmenter les effets de la substance active, voire d'apporter de nouvelles propriétés chimiques au mélange. **Actuellement, ces effets cumulés ne sont que très peu pris en compte dans les études concernant la toxicité des pesticides.***

Pour le dire brièvement : « **Bien que cette problématique soit d'importance majeure, le nombre considérable de xénobiotiques [« Se dit d'une molécule étrangère à un organisme vivant (additif alimentaire, par exemple) et considérée comme toxique », source : Larousse] environnementaux, ajouté à leurs effets combinés, rend impossible toute évaluation toxicologique réglementaire des mélanges<sup>19</sup> ».**

### Autres problématiques

Nous n'entrerons pas dans le détail des problèmes environnementaux que pose en soi la culture de la pomme de terre. Nous nous contenterons de citer pour mémoire :

### L'érosion des sols et la qualité des eaux

« *La culture de la pomme de terre est particulièrement sensible au ruissellement et à l'érosion de par ses caractéristiques culturales* ». C'est toute la question du « buttage » : la pratique dominante crée de véritables rigoles d'écoulement des eaux qui emportent avec elles la terre arable et provoque les coulées de boues qu'on connaît hélas de mieux en mieux...

<sup>19</sup> Effet cocktail - [https://controverses.minesparis.psl.eu/public/promo15/promo15\\_G19/www.controverses-minesparistech-4.fr/groupe19/effet-cocktail/index.html](https://controverses.minesparis.psl.eu/public/promo15/promo15_G19/www.controverses-minesparistech-4.fr/groupe19/effet-cocktail/index.html)

## La fertilisation azotée et les risques de fuites des nitrates

En raison de son cycle de développement court, d'une faible profondeur d'enracinement et d'une période de prélèvement intense de l'azote relativement brève, la culture de pomme de terre possède une faible efficacité d'utilisation de l'azote ce qui induit des pertes d'azote dans l'environnement<sup>20</sup>.

## Dégradation de la structure des sols

Pour une raison physiologique (les tubercules sont sous terre) et pour assurer une récolte et une manipulation en douceur des tubercules, le travail du sol avant la plantation reste très intensif : on cherche à faire de la terre fine pour ne pas endommager les tubercules.

La plupart des producteurs utilisent soit des fraises ou des herbes rotatives, soit la tamiseuse. La récolte peut s'effectuer avec des arracheuses traînées derrière un tracteur ou avec une automotrice mais, dans tous les cas, étant donné la quantité de produit récolté, elle nécessite d'entrer dans les champs avec des remorques qui vont rouler à peu près partout. C'est donc une situation paradoxale où on a une culture sensible aux défauts de structure [de la terre] mais qui peut abîmer la structure pour les cultures suivantes. Le risque de compaction du sol et de dégradation de la structure du sol est réel, surtout qu'elle s'ajoute dans la rotation à d'autres cultures « intensives », comme la betterave à sucre ou des légumes, qui elles aussi, sont récoltées avec des engins lourds<sup>21</sup>.

## La question du rendement

« Historiquement, il y a eu une augmentation progressive du niveau de rendement depuis 1960. Entre 1975-1976 et 2013-2015, l'augmentation a été de + 171 %, soit une augmentation moyenne de +1,4% par an<sup>22</sup> ».

Aucune explication ne nous est fournie sur cette impressionnante augmentation. On se contentera donc de citer l'explication simple et fort générale que fournit Wikipédia : « *Le progrès technique ainsi que la sélection des plantes a permis au cours des siècles une forte augmentation des rendements agricoles. Le progrès technique a toujours eu pour but d'améliorer les conditions liées à l'environnement et dont dépend le rendement, on peut citer le travail du sol et le labour jusqu'à l'utilisation d'engrais et de pesticides. [De plus,] l'homme après avoir domestiqué les espèces sauvages pour les cultiver les a sélectionnées afin d'améliorer leurs paramètres génétiques. La sélection s'est effectuée par le choix des plus belles graines ou des plus beaux épis (cas du maïs en Amérique centrale et du sud), par l'utilisation de populations s'adaptant à chaque cycle aux conditions du milieu ou plus récemment, par l'utilisation de croisement, d'hybrides ou par l'insertion de gènes étrangers (OGM par exemple)*<sup>23</sup> ».

## Conclusions

Que dire après avoir dressé un tel tableau ?

On pourrait commencer par une situation ubuesque. D'une part, la Wallonie « *a pour ambition d'atteindre 30 % de la surface agricole utile en agriculture biologique d'ici 2030 [et] en 10 ans, le nombre de producteurs en production biologique ou en conversion, a plus que doublé, passant de 779 à 1.816. [...] Le secteur [produit] des pommes de terre locales certifiées bio, issues de variétés robustes meilleures pour l'environnement* ». D'autre part, en avril 2021, « *des producteurs bio [se sont retrouvés] avec plus de 1.300 tonnes de pommes de terre bio sur les bras*<sup>24</sup> ». C'est paraît-il que « *sur le marché du libre il n'y [avait] plus de demande de la part du principal emballeur belge qui fournit la plupart des grandes surfaces [alors que] certaines enseignes [affichaient] des offres en pommes de terre bio en provenance d'autres pays* » !

<sup>20</sup> La culture de la pomme de terre en Wallonie – Alice SOETE - <https://www.cra.wallonie.be/fr/la-culture-de-la-pomme-de-terre-en-wallonie>

<sup>21</sup> Quand l'agriculture de conservation a la patate - <http://www.greenotec.be/medias/files/quand-l-agriculture-de-conservation-a-la-patate.pdf>

<sup>22</sup> État des lieux. Op. cit.

<sup>23</sup> Rendement agricole - [https://fr.wikipedia.org/wiki/Rendement\\_agricole](https://fr.wikipedia.org/wiki/Rendement_agricole)

<sup>24</sup> Les producteurs de pommes de terre bio face à un problème majeur d'écoulement - <https://www.sillonbelge.be/7357/article/2021-04-01/les-producteurs-de-pommes-de-terre-bio-face-un-probleme-majeur-decoulement>

Dans le même temps, toujours en avril 2021, « *il restait de l'ordre de 1,77 million de tonnes de variétés de conservation dans les hangars belges. [...] Plus de 65 % des stocks sont en Fontane, 5 à 6 % dans chacune des 3 autres variétés majeures (Bintje, Challenger et Innovator), et de l'ordre de 17 % pour les autres variétés* ». Et ce stock, issu de la récolte 2020, ne posait – à l'époque - aucun problème : la très grosse majorité étant « contractée », c'est-à-dire déjà vendue mais stockée dans l'attente de la livraison... Et ce, dans conditions fort strictes, dont les impacts peuvent être assez lourds en termes de réchauffement climatique, en raison, entre autres, de la nécessité de maintenir des températures constantes ; l'utilisation de PPP n'est pas non plus négligeable. Seuls 10 % de la récolte initiale restaient disponibles pour le marché libre (on verra plus loin qu'en août 2020 la situation avait été différente et avait conduit à des actions dites « de dernier recours »).

### **Une contradiction insoluble**

Certes, le Covid étant passé par là, les circuits commerciaux ont été quelque peu chamboulés, mais il n'empêche que tout ceci démontre à quel point il est absurde de laisser aux seuls acteurs du marché – contractuel ou libre – la prise de l'ensemble des décisions. Cette « liberté » décisionnelle est en effet guidée par le seul profit, ce qui a pour conséquence directe que l'industrie de transformation, se souciant fort peu du bio pour la fabrication de flocons de patates ou de frites surgelées, ce sont les variétés les plus impactantes en termes environnementaux qui sont privilégiées.

L'on voit bien aussi dans quel paradoxe – absolument insoluble en l'état – nous nous retrouvons : d'une part, les instances politiques cherchent à diminuer les impacts de la culture de la pomme de terre à grand renfort de textes réglementaires ou en promouvant le bio, d'autre part, les mêmes instances se sont au fil du temps laissé déposséder de leurs prérogatives régulatrices : tant et si bien que la production de pommes de terre a pris une ampleur proprement délirante. Avec pour conséquence que la masse globale des PPP, réglementés ou non, dépasse très largement ce que peut supporter la terre – le sol. Et l'on n'évoque même pas le rôle des lobbies qui sont parvenus pendant des années à obtenir la prolongation de l'utilisation de produits aussi nocifs que le mancozèbe.

### **Une production dictée par l'agro-alimentaire...**

Ainsi d'après l'UCL (« État des lieux »), « *étant donné la population considérée [Région wallonne et Bruxelles, soit 4.764.917 habitants en 2015<sup>25</sup>], la couverture des besoins pour l'alimentation humaine requérait 100.873 tonnes de pommes de terre par an (dont 75 % pour la population wallonne et 25 % pour la population de Bruxelles-Capitale). Pour produire ce volume, une surface d'un peu plus de 2.100 ha suffirait (soit 6 % de la superficie dédiée en 2015 aux pommes de terre)* ». Dit autrement encore : en 2015, en atteignant de 1.618.315 tonnes de production, le taux de couverture des besoins alimentaires en pommes de terre était d'environ... 1.604 %.

### **... et en contradiction avec une consommation raisonnable et raisonnée**

Pour ses calculs, l'UCL a retenu le chiffre de 58 grammes par jour par habitant (soit environ 18 kilos de pommes de terre par an<sup>26</sup>). Comme en Belgique, la consommation moyenne de pommes de terre était de

<sup>25</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#figures>

<sup>26</sup> Assez curieusement, **en 2014**, les recommandations nutritionnelles belges publiées par le Service public fédéral - Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement\* étaient de 240 - 350 grammes, soit de 3,5 à 5 pommes de terre par adulte par jour, tandis qu'**en 2019**, le Conseil supérieur de la santé\*\* ne considérait même plus les pommes de terre dans ses recommandations alimentaires, se contentant de noter que « *les pommes de terre cuites à l'eau ou à la vapeur sont recommandées dans le cadre d'une alimentation équilibrée, à condition que les apports en céréales complètes soient suffisants par ailleurs* », sans aucune précision quantitative...

Il semble bien que la conception initiale des apports de la pomme de terre a fortement évolué... à la baisse.

\* *Rapport 4 : La consommation alimentaire. Résumé des principaux résultats. In : TEPPERS E, TAFFOREAU J. (ed.). Enquête de Consommation Alimentaire 2014-2015. WIV-ISP, Brussel, 2016 - DE RIDDER K, LEBACQ T, OST, C, TEPPERS, E & BROCATUS, L. - [https://fcs.wiv-isp.be/nl/Gedeelde%20%20documenten/FRANS/Rapport%204/Resume\\_rapport\\_4\\_finaal\\_finaal.pdf](https://fcs.wiv-isp.be/nl/Gedeelde%20%20documenten/FRANS/Rapport%204/Resume_rapport_4_finaal_finaal.pdf)*

\*\* *Conseil Supérieur de la Santé. Recommandations alimentaires pour la population Belge adulte - 2019. Bruxelles : CSS ; 2019. Avis n° 9284 -*



46 g/hab/jour en 2014 - 2015, le choix de l'UCL paraît raisonnable. D'autant qu'il se base sur le scénario « Afterres 2050<sup>27</sup> » qui considère que « *le régime alimentaire n'est pas une donnée d'entrée, une demande à satisfaire* » et qui renonce donc au « *postulat sous-jacent [qui] est que "l'intendance suivra", c'est-à-dire que nous saurons trouver les ressources nécessaires, et réparer les éventuels dégâts provoqués* ». Afterres se positionne donc à l'exact opposé des intentions initiales (des années 60) de la PAC centrées sur la fourniture d'alimentation. Afterres 2050 affirme « *au contraire qu'il est légitime de questionner nos besoins au regard des conséquences qu'ils induisent sur la capacité de la biosphère à fournir ces ressources et à supporter ces impacts. Nos consommations doivent donc être raisonnées, en appliquant les principes de sobriété et d'efficacité du système dans sa globalité "de la fourche à la fourchette"* ».

Cette inversion de la logique – on ne part pas, en tout cas pas *que* des besoins à satisfaire - pour penser une politique agricole – nous renvoie au défaut majeur (à la contradiction insoluble) des politiques wallonnes contemporaines, dont le bio est l'exemple le plus frappant : comment développer une filière bio si l'on n'a pas réfléchi auparavant – ou dans le même temps - aux filières d'écoulement (ou de transformation) des productions ? On le voit avec la viande bovine, dont seuls 28 % peuvent garder leur label bio en raison de maillons manquants dans la filière (les engraisseurs notamment ne sont pas capables de respecter les cahiers de charge) ou avec la pomme de terre dont le stock bio n'est pas écoulable (pour le coup, on recourt à des « dons », subventionnés bien sûr, pour écouler une partie, au demeurant dérisoire, du stock...<sup>28</sup>).

Et, pour tout dire, en août 2020, et pour l'ensemble des surplus, bio ou non, puisque l'on a déjà eu recours à « *la valorisation alimentaire, à la valorisation animale, à la valorisation en énergie [par biométhanisation !]* » il ne restait plus que « *l'épandage au champ (éventuellement après compostage) [...] en tout dernier recours afin de permettre le nettoyage des hangars et le stockage de la nouvelle récolte*<sup>29</sup> » !

### **Outre le gaspillage, la démesure a (au moins) trois conséquences majeures.**

Tout d'abord, subordonnée à l'agro-industrie, elle entraîne une exportation massive. Or, « *les organisations de solidarité internationale dénoncent depuis très longtemps le rôle néfaste des exportations subventionnées des pays riches vers les pays les plus pauvres, où elles viennent concurrencer les paysanneries locales et les cultures vivrières. Les agricultures vivrières nourrissent aujourd'hui 80 % de la population mondiale et*

---

[https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth\\_theme\\_file/20190902\\_css-9284\\_fbdg\\_vweb\\_0.pdf](https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/20190902_css-9284_fbdg_vweb_0.pdf)

<sup>27</sup> Le scénario Afterres 2050. Version 2016 -

[https://afterres2050.solagro.org/wp-content/uploads/2015/11/solagro\\_afterres2050\\_version2016.pdf](https://afterres2050.solagro.org/wp-content/uploads/2015/11/solagro_afterres2050_version2016.pdf)

<sup>28</sup> « *Les ministres wallons de l'Agriculture, Willy Borsus, et de l'Action sociale, Christie Morreale, ont décidé de soutenir financièrement le don de pommes de terre aux plateformes de banques alimentaires. "Il s'agit d'une action à double objectif : financer le producteur et l'emballeur afin de diminuer leurs pertes et de réduire le gaspillage, mais aussi proposer gratuitement aux publics fragilisés ce produit sain et issu de nos campagnes wallonnes", expliquent-ils. [...] ce soutien sera réparti de la manière suivante :*

– 0,05 €/kg pour le producteur ;

– 0,15 €/kg pour l'emballeur ;

– 0,05 €/kg pour le soutien à l'organisation de transports groupés pour les associations/plateformes de dons se situant à plus de 50 km aller-retour du site de l'emballeur.

*Un budget de 30.000 € a été mobilisé pour cette action, avec pour objectif d'écouler plus de 100 t de pommes de terre* ». Dérisoire, disions-nous...

*Surplus de pommes de terre: la Wallonie facilite les dons aux banques alimentaires -*

<https://www.sillonbelge.be/5985/article/2020-05-11/surplus-de-pommes-de-terre-la-wallonie-facilite-les-dons-aux-banques>

<sup>29</sup> *Surplus de pommes de terre : conditions pour une valorisation en tant que fertilisant -*

<https://www.fwa.be/cultures/surplus-de-pommes-de-terre-conditions-pour-une-valorisation-en-tant-que-fertilisant>

Note. On peut, en lisant l'article complet, prendre connaissance de l'ensemble des conditions à respecter pour ce faire.

doivent être soutenues plutôt que fragilisées par nos exportations. La moitié des pauvres dans le monde sont des paysans. La question de l'équilibre alimentaire mondial est avant tout une question de pauvreté<sup>30</sup> ».

Il se fait qu'en plus de détruire les réseaux de la production locale vivrière, déjà pauvres, les produits exportés ne contribuent en l'espèce en rien à une alimentation équilibrée, pour dire le moins.

Des pays réagissent d'ailleurs à cette invasion de frites ; ainsi la Colombie a établi des « *droits antidumping [...] sur les frites congelées en provenance de Belgique, d'Allemagne et des Pays-Bas. Ces mesures, annoncées par Bogota en novembre 2018, sont selon l'Union européenne complètement injustifiées et nuisent aux entreprises européennes [!!!]. Les droits antidumping vont de 3 % à 8 % et touchent la "quasi-totalité" des importations colombiennes de frites surgelées provenant de ces trois pays européens. Ils représentent plus de 19 millions d'euros par an, selon Bruxelles*<sup>31</sup> ».

Ensuite, la culture de la pomme de terre ne va pas sans poser de nombreux problèmes environnementaux. Si l'on restait dans une logique vivrière, il serait possible – sur une surface de 2 à 3.000 hectares, de recourir à un ensemble de pratiques agricoles nettement plus respectueuses de l'environnement : pommes de terre résistantes aux maladies – de nombreuses variétés existent mais qui ne conviennent au calibrage agro-industriel-, pratiques de recouvrement des champs (il est, en autres, « *possible de cultiver la pomme de terre "à plat", c'est-à-dire en la recouvrant simplement d'une épaisse couche de mulch*<sup>32</sup> »<sup>33</sup>), nouvelles pratiques en termes d'apports azotés<sup>34</sup>, etc.

Enfin, l'immense majorité des agriculteurs vivent dans des situations précaires et ce, en contradiction totale avec les objectifs annoncés de la PAC initiale.

On le voit, seule une révision complète de la politique agricole, wallonne, belge et européenne, est à même de répondre aux défis que pose notre époque. Nous avons la conviction, au reste partagée, que la PAC ne peut pas être revue : qu'il faut donc l'abandonner, tant en raison de ses présupposés pratiques – on attend depuis les années 60 « *cette intendance qui suivra* », attente pendant laquelle les dégâts s'accumulent – qu'en raison de son inféodation quasi-totale aux logiques de marché. Du capitalisme néolibéralisé, pour le dire autrement.

Toute la logique agricole de l'Europe est à revoir en profondeur, de façon globale, systémique et intégrée et en visant à garantir la pérennité des systèmes vivriers existants selon des principes de solidarité et non plus de néo-colonisation... par la frite. Entre autres bien sûr.

Jean-François Pontégnie  
Chargé d'analyses

---

<sup>30</sup> Ibid.

<sup>31</sup> *Pourquoi une guerre des frites fait rage entre Bruxelles et Bogota* - L'EXPRESS.fr avec AFP - [https://www.lexpress.fr/actualite/monde/pourquoi-une-guerre-des-frites-fait-rage-entre-bruxelles-et-bogota\\_2129631.html](https://www.lexpress.fr/actualite/monde/pourquoi-une-guerre-des-frites-fait-rage-entre-bruxelles-et-bogota_2129631.html)

<sup>32</sup> « *Le mulch est une "couverture de sol" qui remplit de nombreux rôles et peut se présenter sous plusieurs formes. Il peut être minéral, issu de végétaux ou de matières animales, et même être vivant (plantations). On peut donc mulcher avec énormément de matériaux, tout dépendra des ressources facilement disponibles et des objectifs à atteindre. Le but étant bien sûr, d'utiliser uniquement des produits qui n'auront aucune incidence nocive. Pour de la culture, nous allons donc en général privilégier ceux qui vont nous aider à fertiliser notre sol.* »

*Le mulch en permaculture* - <https://www.permaculturedesign.fr/le-mulch-en-permaculture/>

<sup>33</sup> *Quand l'agriculture de conservation a la patate*. Op. cit.

<sup>34</sup> Nous renvoyons aux articles d'Alice Soete sur le site du CRA-W et en particulier à « *La culture de pomme de terre en Wallonie* » (op. cit.) qui fait le point sur « *les pistes [développées par la recherche agronomique] qui permettront de développer des stratégies plus globales et intégratives pour rendre cette culture plus durable* ». De façon plus radicale, puisque le CRAW s'inscrit dans le giron dans la Région wallonne, on le sait, bien d'autres pistes peuvent être développées : du bio à la permaculture en passant par l'agroécologie...

ACRF – Femmes en milieu rural ASBL - Analyse 2021/15



Avec le soutien de



Cette analyse est disponible au format PDF sur notre site Internet [www.acrf.be](http://www.acrf.be)

L'ACRF-Femmes en milieu rural souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites. Toutefois, n'oubliez pas, dans ce cas, de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication.

Merci !

Editeur responsable : ACRF-Femmes en milieu rural ASBL – rue Maurice Jaumain 15 – 5330 ASSESSE  
R.P.M. Liège-division Namur n°0408.004.863

---

<sup>i</sup> Nombre d'informations sont issues de *Analyse des prix. Rapport annuel 2019 de l'Institut des comptes nationaux. Partie III. Analyse du fonctionnement de marché de la filière de la pomme de terre en Belgique* - Observatoire des prix - <https://economie.fgov.be/fr/publications/analyse-des-prix-2019-partie>

Nous noterons cette référence comme suit : Observatoire (op.cit.)

Nous nous sommes encore abondamment servi de l'*État des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière des pommes de terre en Région wallonne* - Clémentine ANTIER, Timothée PETEL & Philippe BARET -

[https://scenagri.be/wp-content/uploads/2019/03/UCLouvain\\_Filiere\\_Pomme-de-terre\\_Rapport\\_v190129.pdf](https://scenagri.be/wp-content/uploads/2019/03/UCLouvain_Filiere_Pomme-de-terre_Rapport_v190129.pdf)

Nous noterons cette référence comme suit : État des lieux (op. cit.)

<sup>ii</sup> Observatoire (op. cit.)

<sup>iii</sup> « Une variété protégée est une variété sur laquelle un droit d'obtention est dû, contrairement à une variété libre ».

État des lieux (op. cit.)

<sup>iv</sup> Ibid.